



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 21282

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des radios associatives. Le président de la République a annoncé, sans concertation, la suppression de la publicité dans le service public audiovisuel qui va entraîner *de facto* des dommages collatéraux sur le financement des radios associatives. En effet, le financement des radios associatives est assuré pour une bonne partie par le fonds de soutien à l'expression radiophonique, dont les ressources proviennent d'une taxe prélevée sur les régies publicitaires de radios et télévisions hertziennes privées et publiques. Dans un contexte où les radios associatives voient disparaître les emplois aidés et où elles doivent envisager un financement pour le passage au numérique, cette mesure met véritablement en danger la pérennité des radios associatives. Il lui demande donc d'une part de bien vouloir auditionner sans délai la Confédération nationale des radios associatives. D'autre part, il lui demande quelle solution elle compte mettre en oeuvre pour assurer le financement des radios associatives, en tenant compte d'un besoin de ressources supplémentaires, subordonné au passage au numérique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21282

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3358

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5669